

COMMUNE DE VALLOUISE-PELVOUX
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 avril 2025
Délibération n°60

L'An deux mille vingt-cinq, le sept avril, à 19h30, le Conseil Municipal convoqué le vingt et un mars s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Gaëlle MOREAU, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Présents : MOREAU Gaëlle ; FISCHER Maryline ; GRANET Alice ; MOUTIER Gérard HERMITTE Jean-Pierre ; SEMIOND Philippe ; BARONNAT Bernard ; COQUILLAT Catherine ; ALPHAND Thierry ; Virginie JEANE ; MOUGIN Rémi ; MOSSO Véronique ; ALDEBERT Gérard ; PRAT Christelle ;

Absents :

Procurations : VIESSANT Céline à MOREAU Gaëlle ; KIRKYACHARIAN Luc à FISCHER Maryline ; Franck ADISON à GRANET Alice ; GIRAUD Matthieu à COQUILLAT Catherine ; VERNET Laurent à MOSSO Véronique ;

Madame FISCHER Maryline a été nommée secrétaire.

OBJET : CONVENTION RELATIVE A LA DISPONIBILITE OPERATIONNELLE DES SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRE EMPLOYE PAR LA COMMUNE

Pour permettre aux agents de la commune engagé comme sapeur-pompier volontaire au centre d'incendie et de secours des Ecrins, il convient de déterminer les modalités de la disponibilité opérationnelle, administrative ou technique pendant son temps de travail et dans le respect des nécessités de fonctionnement de la commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal décide :

D'approuver la convention relative à la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaire employés par la commune.

Le maire
Gaëlle MOREAU



La secrétaire de séance
Maryline FISCHER

